

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale et
de la jeunesse

Arrêté du fixant le programme d'enseignement moral et civique de la classe de seconde générale et technologique et de la classe de première des voies générale et technologique

NOR : MENE

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse ;

Vu le code de l'éducation, notamment son article D. 311-5 ;

Vu l'arrêté du XXXX portant abrogation de programmes d'enseignement de la classe de seconde générale et technologique et des classes de première et terminale des voies générale et technologique

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation du XXXX ,

Arrête :

Article 1

Le programme d'enseignement moral et civique de la classe de seconde générale et technologique et de la classe de première des voies générale et technologique est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la rentrée scolaire 2019.

Article 3

Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

Pour le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et par délégation :
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Marc HUART

ANNEXES

- 1- Programme d'enseignement moral et civique de la classe de seconde générale et technologique
- 2- Programme d'enseignement moral et civique de la classe de première des voies générale et technologique

ANNEXE 1

Programme d'enseignement moral et civique de la classe de seconde générale et technologique, enseignement commun

Sommaire

Préambule

Introduit en 2015 à tous les niveaux de l'enseignement primaire et secondaire, l'enseignement moral et civique aide les élèves à devenir des citoyens responsables et libres, conscients de leurs droits mais aussi de leurs devoirs. Il contribue à forger leur sens critique et à adopter un comportement éthique. Il prépare à l'exercice de la citoyenneté et sensibilise à la responsabilité individuelle et collective. Cet enseignement contribue à ~~l'une des missions confiées à l'École par la nation :~~ transmettre les valeurs de la République ~~et à tous les faire partager~~ élèves.

L'enseignement moral et civique contribue également, tout au long de la scolarité, à l'éducation à la défense et à la sécurité nationales ~~qui est assumée par d'autres disciplines, tout au long de la scolarité. Les situations rencontrées dans l'établissement participent activement à l'enseignement moral et civique :~~ que ce soit dans le cadre de la vie quotidienne dans la classe et hors la classe, à l'internat, dans les instances de la vie lycéenne, elles offrent aux élèves de multiples possibilités d'apprendre à vivre ensemble et d'agir de manière solidaire. L'éducation aux médias et à l'information, la formation du jugement ainsi que l'enseignement laïque des faits religieux entrent également dans son périmètre. L'enseignement moral et civique permet aux élèves de comprendre, à l'aune des valeurs et des principes étudiés, les situations rencontrées : dans la classe et hors de la classe, à l'internat, dans les instances de la vie lycéenne. Il offre ainsi un temps d'apprentissage et de réflexion sur ce qui fonde la relation à l'autre dans une société démocratique, à travers l'engagement et les choix que tout citoyen doit accomplir.

Le programme de seconde de l'enseignement moral et civique en lycée prolonge celui de l'ensemble de la scolarité obligatoire et participe à la construction de la conscience civique des élèves.

Le programme associe à chacun des trois niveaux du lycée une thématique principale : la classe de seconde étudie la liberté, la classe de première la société, la classe terminale la démocratie. Ces trois thématiques s'éclairent et se répondent. ~~Chacune comprend deux axes ; pour chaque thématique, il s'agit de présenter les principes et les valeurs associés à la notion étudiée, d'interroger les difficultés de sa mise en œuvre et d'envisager les moyens de la promouvoir et de la consolider. Elles permettent d'aborder le sens et la portée des valeurs de la devise républicaine : la liberté, thème central de l'année de seconde, mais aussi l'égalité et la fraternité, en tant qu'elles fondent une société démocratique.~~

~~Première valeur de la devise républicaine, la liberté est étudiée en classe de seconde. Centrée sur l'étude de la société, la classe de première interroge la deuxième valeur de la devise républicaine, l'égalité, tandis que la fraternité, sa troisième valeur, est indispensable pour faire de la démocratie, objet d'étude de la classe terminale, plus qu'un simple modèle, une expérience qui se vit personnellement et collectivement. Ainsi, à chaque niveau du lycée, le programme offre-t-il l'occasion de réexaminer les valeurs de la République et de souligner leur portée démocratique.~~

~~Chacune de ces trois thématiques comprend deux axes. Le professeur construit chacun des axes en mobilisant au moins deux domaines parmi ceux proposés. .~~

Les valeurs, les principes et les notions étudiées dans le cadre de l'enseignement moral et civique ~~sont illustrés par l'exemple de~~ doivent d'être incarnés. Le professeur s'attachera à mentionner quelques figures de femmes et d'hommes engagés, et pourront être rapportés à à faire le lien entre son propos et des événements, à des lieux ou à des enjeux contemporains. À ce titre, les professeurs sont invités à s'appuyer sur les représentations de leurs élèves. Cet approfondissement s'effectue en classe et en dehors de la classe, dans l'établissement et en dehors de l'établissement, au moyen d'un outil privilégié : « le projet de l'année », qui offre une perspective d'évaluation des élèves et peut être complété par une initiative de classe.

~~La réflexion peut s'accompagner d'une interrogation~~ Les démarches pédagogiques choisies (études et/ou exposés et/ou discussions argumentées ou débats réglés) favorisent l'approfondissement de la réflexion. Pour renforcer la compréhension des valeurs, des principes, des limites de leur mise en œuvre comme de l'engagement nécessaire pour les faire vivre ou les renforcer, le professeur peut développer un « projet de l'année ». Celui-ci s'effectue en classe mais peut devenir un projet qui se concrétise également en dehors de la classe, en offrant aux élèves des possibilités d'expérimenter diverses formes d'engagement.

Dans sa contribution à la construction du jugement, l'enseignement moral et civique permet la réflexion sur les sources utilisées (textes écrits, cartes, images, œuvres picturales, mises en scène théâtrales et chorégraphiques, productions cinématographiques, musiques et chansons, etc.), sur leur constitution comme document, sur leurs usages culturels, médiatiques et sociaux. L'enseignement moral et civique initie les élèves à la recherche documentaire et à ses méthodes, leur fait découvrir la richesse et la variété des supports et des expressions, les éduque à la complexité, à l'autonomie, à l'engagement, à la prise de décision et à la responsabilité- dans le cadre de la République.

■ Axes, questionnements et objets d'enseignement

La thématique annuelle est étudiée selon deux axes. ~~Ces derniers se déclinent~~ Chacun d'eux doit être traité en ~~questionnements articulés~~ mobilisant au moins deux domaines parmi ceux proposés. Pour faire acquérir les notions et conduire les élèves à les mobiliser, des objets d'enseignement possibles sont proposés.

■ Le-Développer un « projet de l'année »

Le « projet de l'année » ~~repose sur le choix d'un axe~~ permet l'apprentissage des notions et ~~d'un questionnement à partir desquels s'élabore une situation d'enseignement définie~~ favorise l'acquisition des capacités attendues. Sa formalisation et ~~traitée sous la forme d'un dossier écrit. Celui-ci implique~~ les modalités de restitution proposées aux élèves sont à l'appréciation du professeur. La démarche de l'enquête, la recherche et le commentaire de documents ; ~~il met à l'honneur la démarche de l'enquête. Les dossiers peuvent être réalisés en groupe~~ pour l'étude ou de manière individuelle.

~~Pour conduire ce projet, le professeur peut, le cas échéant, s'appuyer sur une initiative de la classe qui prolonge~~ comme préalable à la rencontre d'acteurs associatifs, d'élus, ou illustre l'un des axes ou l'un des questionnements proposés (par exemple, l'accueil d'une personnalité extérieure, une sortie pédagogique, un projet dans l'établissement pouvant associer des acteurs de la société), de toutes personnalités extérieures sont à favoriser.

■ Thème annuel de la classe de seconde : la liberté, les libertés

Le programme de la classe de seconde est construit autour de la notion de ~~la~~ liberté. La liberté constitue un principe constitutionnel ~~essentiel que les Français, à l'instar des Européens, placent au sommet des valeurs auxquelles s'adossent leurs existences individuelles et collectives. Elle~~ essentiel de la démocratie. La liberté s'exerce en prenant appui sur ce que la loi affirme et garantit : les libertés individuelles, civiles, politiques et

sociales—, les différents droits de l'Homme ; elle est rendue possible par les limites que la loi pose.

En approfondissant la notion de la liberté et la connaissance des libertés, l'élève est encouragé à comprendre les conditions de son émancipation intellectuelle, sociale et politique.

Le programme

■ Axe 1 : Des libertés pour la liberté

Questionnement : Quels sont les principes et les conditions de la liberté ?

Ce questionnement ~~peut être~~est envisagé à travers l'étude ~~des~~d'au moins deux domaines parmi les domaines suivants :

- Les libertés de l'individu : ~~liberté individuelle~~libertés individuelles, liberté de conscience, liberté d'expression, droit de propriété.
- ~~Le rôle du droit et de la loi : la limitation réciproque des libertés ; la sécurité, l'égalité des citoyens devant la loi ; la liberté de conscience et la laïcité.~~
- ~~Les conditions de la liberté politique : élections et représentation ; la séparation des pouvoirs ; la primauté de la constitution.~~
- Les libertés collectives : le développement de la démocratie moderne ; l'extension du suffrage ; la naissance des droits sociaux ; l'égalité femmes / hommes / ~~femmes~~.
- ~~L'espace d'exercice des libertés /~~Les conditions de la liberté : les ~~transformations de la « République indivisible » : la démocratie locale ; la nation et l'Europe~~conditions politiques : élections et représentation ; la séparation des pouvoirs ; les conditions juridiques : le Droit ; la primauté de la constitution ; la protection internationale des droits de l'Homme.
- L'espace d'exercice des libertés : d'une « République indivisible » centralisée à une organisation décentralisée ; la démocratie locale ; la Nation et l'Europe.
- La protection des libertés : le rôle du droit et de la loi ; la limitation réciproque des libertés ; la défense et la sécurité ; l'égalité des citoyens devant la loi ; la liberté de conscience et la laïcité.

Notions à acquérir/ à mobiliser :

- Le rapport entre liberté et droits, le respect, la tolérance et l'égalité devant la loi.
- Libertés fondamentales, libertés publiques : délimitations et limitations possibles.
- L'intériorisation de la liberté de l'autre ou le rapport à soi et aux autres : altérité, différence, discrimination.

Objets d'enseignement :

- ~~La fabrique et l'autorité de la loi.~~
- L'État de droit.

Objets d'enseignement ~~Les grandes lois de liberté de la III^e République.~~ possibles :

- Un corpus de lois : les grandes lois de liberté de la III^e République, le programme du Conseil national de la Résistance et le préambule de la Constitution de 1946 ; les grandes lois sociales de la IV^e République, les lois favorisant l'émancipation féminine et l'égalité femmes / hommes, en contextualisant l'élaboration des lois choisies et en abordant les débats provoqués.
- Constitutions et déclarations des droits. Les déclarations des droits de l'Homme (la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen ; la déclaration universelle des droits de l'Homme).
- ~~Le programme du Conseil national de la Résistance~~ L'engagement des femmes ~~et le préambule de la Constitution de 1946.~~
- ~~Les hommes pour les libertés par des figures remarquables notamment celles placées au Panthéon, un monument accueillant les hommes et les femmes illustres de par~~ la République.
- Les institutions françaises et européennes qui garantissent les libertés (le Conseil d'État, la Cour européenne des droits de l'Homme, ~~notamment~~).
- La liberté de l'information : dans les régimes politiques ; dans un environnement numérique ; dans le domaine médical ; dans le domaine scientifique.

■ Axe 2 : Garantir les libertés, étendre les libertés : les libertés en débat

Questionnement : Comment évoluent la conception et l'exercice des libertés ?

~~Cette évolution peut~~ Ces évolutions peuvent être envisagées à travers l'étude ~~des~~, attentive à leurs transformations ~~qui ont affecté les contemporaines, d'au moins deux des~~ domaines suivants:

- La pluralité des croyances et des expressions du religieux : laïcité et liberté de conscience.
- La reconnaissance des différences, la lutte contre les discriminations et la promotion du respect d'autrui : lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie; la lutte contre le sexisme, l'homophobie, la transphobie; les lutte contre les discriminations ~~vis-à-vis des faites aux~~ personnes handicapées porteuses d'un handicap.
- ~~Laïcité et liberté de conscience.~~
- L'évolution de l'encadrement juridique de la liberté d'expression: dans un environnement numérique et médiatique.
- La sécurité et la défense dans un État de droit : définition et missions.
- Les libertés économiques et les droits sociaux : accès aux droits et protections sociales.
- Évolution du droit à la protection ~~des libertés dans le~~ : à l'intérieur d'un État ; dans les domaines médicaux, sanitaires, éducatifs, etc. ; dans un contexte ~~de la~~ mondialisation migratoire (droit d'asile, droit des réfugiés, politiques de l'immigration).
- Les évolutions du Droit : évolutions constitutionnelles en France ; extension du droit international.

Notions à acquérir :

- Laïcité, tolérance.
- Respect de la personne humaine.
- L'engagement et ses modalités.
- Liberté, sécurité et protection.

– Droits et devoirs

Objets d'enseignement possibles :

– Le pluralisme religieux et la laïcité.

– Actualité de la loi de la séparation des Églises et de l'État de 1905.

~~– L'illettrisme, entrave à l'exercice des libertés.~~

– Les flux informationnels et leur régulation sur internet : la question de la liberté d'expression dans un environnement numérique et médiatique ; harcèlement et persécution sur internet. ~~Phénomènes de censure et répression des libertés sur internet.~~

– Liberté et droit à la protection : les mineurs ; les personnes fragiles ; les données numériques, traitement et protection (règlement général sur la protection des données).

– ~~Accès universel à internet~~ Pauvreté, isolement et entrave à l'exercice des libertés numériques.

– L'engagement au regard des libertés et de la protection à travers le parcours d'une personnalité ou d'une association : l'abbé Pierre et les mal-logés ; Geneviève Anthonioz-de-Gaulle, de la Résistance à ATD quart monde ; René Cassin et la rédaction de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ; Simone Veil, une vie d'engagement pour le droit des femmes.

– L'engagement et la pratique citoyenne : l'engagement politique ; le service national universel.

~~– La vie lycéenne : engagements et libertés du lycéen.~~

– Défense et la sécurité nationale en France : les transformations de l'outil militaire, les stratégies de la défense, les espaces de l'exercice de la défense et de la sécurité.

~~– De la conscription à un nouveau service national.~~

– Les enjeux éthiques : approches des grands débats contemporains (droit et accès aux soins, débats sur la fin de vie et la procréation).

Capacités attendues

- Savoir exercer son jugement et l'inscrire dans une recherche de vérité ; être capable de mettre à distance ses propres opinions et représentations, éprouvercomprendre le sens de la complexité des choses, être capable de considérer les autres dans leur diversité et leurs différences.
- Identifier différents types de documents (récits de vie, textes littéraires, œuvres d'art, documents juridiques, textes administratifs, ...), les contextualiser, en saisir les statuts, repérer et apprécier les intentions des auteurs.
- Rechercher, collecter, analyser et savoir publier des textes ou témoignages-; être rigoureux dans ses recherches et ses traitements de l'information.
- ~~S'impliquer dans le travail en équipe et les projets de classe.~~
- ~~Développer son expression écrite et orale.~~ S'exprimer en public de manière claire, argumentée, nuancée et posée ; savoir écouter et apprendre à débattre ; respecter la diversité des points de vue.
- ~~Savoir constituer une documentation, la classer et la conserver.~~ Développer des capacités à contribuer à un travail coopératif/ collaboratif en groupe, s'impliquer dans un travail en équipe et les projets de classe.

ANNEXE 2

Programme d'enseignement moral et civique de la classe de première voies générale et technologique, enseignement commun.

Sommaire

Préambule

Introduit en 2015 à tous les niveaux de l'enseignement primaire et secondaire, l'enseignement moral et civique aide les élèves à devenir des citoyens responsables et libres, conscients de leurs droits mais aussi de leurs devoirs. Il contribue à forger leur sens critique et à adopter un comportement éthique. Il prépare à l'exercice de la citoyenneté et sensibilise à la responsabilité individuelle et collective. Cet enseignement contribue à ~~l'une des missions confiées à l'École par la nation :~~ transmettre les valeurs de la République ~~et à tous les~~ faire partager ~~élèves~~.

L'enseignement moral et civique contribue également, tout au long de la scolarité, à l'éducation à la défense et à la sécurité nationales ~~qui est assumée par d'autres disciplines, tout au long de la scolarité. Les situations rencontrées dans l'établissement participent activement à l'enseignement moral et civique : que ce soit dans le cadre de la vie quotidienne dans la classe et hors la classe, à l'internat, dans les instances de la vie lycéenne, elles offrent aux élèves de multiples possibilités d'apprendre à vivre ensemble et d'agir de manière solidaire.~~ L'éducation aux médias et à l'information, la formation du jugement ainsi que l'enseignement laïque des faits religieux entrent également dans son périmètre. L'enseignement moral et civique permet aux élèves de comprendre, à l'aune des valeurs et des principes étudiés, les situations rencontrées : dans la classe et hors de la classe, à l'internat, dans les instances de la vie lycéenne. Il offre ainsi un temps d'apprentissage et de réflexion sur ce qui fonde la relation à l'autre dans une société démocratique, à travers l'engagement et les choix que tout citoyen doit accomplir.

Le programme de première de l'enseignement moral et civique en lycée prolonge et approfondit celui de seconde et participe à la construction de la conscience civique des élèves.

Le programme associe à chacun des trois niveaux du lycée une thématique principale : la classe de seconde étudie la liberté, la classe de première la société, la classe terminale la démocratie. Ces trois thématiques s'éclairent et se répondent. ~~Chacune comprend deux axes ; pour chaque thématique, il s'agit de présenter les principes et les valeurs associés à la notion étudiée, d'interroger les difficultés de sa mise en œuvre et d'envisager les moyens de la promouvoir et de la consolider. Elles permettent d'aborder le sens et la portée des valeurs de la devise républicaine : la liberté, thème central de l'année de seconde, mais aussi l'égalité et la fraternité, en tant qu'elles fondent une société démocratique.~~

~~Première valeur de la devise républicaine, la liberté est étudiée en classe de seconde. Centrée sur l'étude de la société, la classe de première interroge la deuxième valeur de la devise républicaine, l'égalité, tandis que la fraternité, sa troisième valeur, est indispensable pour faire de la démocratie, objet d'étude de la classe terminale, plus qu'un simple modèle, une expérience qui se vit personnellement et collectivement. Ainsi, à chaque niveau du lycée, le programme offre-t-il l'occasion de réexaminer les valeurs de la République et de souligner leur portée démocratique.~~

Chacune de ces trois thématiques comprend deux axes. Le professeur construit chacun des axes en mobilisant au moins deux domaines parmi ceux proposés. .

Les valeurs, les principes et les notions étudiées dans le cadre de l'enseignement moral et civique ~~sont illustrés par l'exemple de~~ doivent d'être incarnés. Le professeur s'attachera à mentionner quelques figures de femmes et d'hommes engagés, ~~et pourront être rapportés à à faire le lien entre son propos et~~ des événements, ~~à des lieux ou à des enjeux contemporains. À ce titre, les professeurs sont invités à s'appuyer sur les représentations de leurs élèves. Cet approfondissement s'effectue en classe et en dehors de la classe, dans l'établissement et en dehors de l'établissement, au moyen d'un outil privilégié : « le projet de l'année », qui offre une perspective d'évaluation des élèves et peut être complété par une initiative de classe.~~

La réflexion peut s'accompagner d'une interrogation. Les démarches pédagogiques choisies (études et/ou exposés et/ou discussions argumentées ou débats réglés) favorisent l'approfondissement de la réflexion. Pour renforcer la compréhension des valeurs, des

principes, des limites de leur mise en œuvre comme de l'engagement nécessaire pour les faire vivre ou les renforcer, le professeur peut développer un « projet de l'année ». Celui-ci s'effectue en classe mais peut devenir un projet qui se concrétise également en dehors de la classe, en offrant aux élèves des possibilités d'expérimenter diverses formes d'engagement.

Dans sa contribution à la construction du jugement, l'enseignement moral et civique permet la réflexion sur les sources utilisées (textes écrits, cartes, images, œuvres picturales, mises en scène théâtrales et chorégraphiques, productions cinématographiques, musiques et chansons, etc.), sur leur constitution comme document, sur leurs usages culturels, médiatiques et sociaux. L'enseignement moral et civique initie les élèves à la recherche documentaire et à ses méthodes, leur fait découvrir la richesse et la variété des supports et des expressions, les éduque à la complexité, à l'autonomie, à l'engagement, à la prise de décision et à la responsabilité- dans le cadre de la République

■ Axes, questionnements et objets d'enseignement

La thématique annuelle est étudiée selon deux axes. ~~Ces derniers se déclinent~~ Chacun d'eux doit être traité en ~~questionnements articulés~~ mobilisant au moins deux domaines parmi ceux proposés. Pour faire acquérir les notions et conduire les élèves à les mobiliser, des objets d'enseignement possibles sont proposés.

■ Le-Développer un « projet de l'année »

Le « projet de l'année » ~~repose sur le choix d'un axe et d'un questionnement à partir desquels s'élabore une situation d'enseignement définie et traitée sous la forme d'un dossier écrit. Celui-ci implique~~ permet l'apprentissage des notions et favorise l'acquisition des capacités attendues. Sa formalisation et les modalités de restitution proposées aux élèves sont à l'appréciation du professeur. La démarche de l'enquête, la recherche et le commentaire de documents ; il met pour l'étude ou comme préalable à l'honneur la démarche de l'enquête. Les dossiers peuvent être réalisés en groupe ou de manière individuelle.

~~Pour conduire ce projet, le professeur peut, le cas échéant, s'appuyer sur une initiative de la classe qui prolonge la rencontre d'acteurs associatifs, d'élus, ou illustre l'un des axes ou l'un des questionnements proposés (par exemple, l'accueil d'une personnalité extérieure, une sortie pédagogique, un projet dans l'établissement pouvant associer des acteurs de la société)- de toutes personnalités extérieures sont à favoriser.~~

■ ~~Thème annuel de la classe de première : la société, les sociétés~~

~~Le programme de la classe de première est construit autour du thème de la société. Dans sa définition communément admise, la société désigne une association d'individus organisée, sous l'égide d'un État, autour d'institutions communes (économiques, politiques, juridiques, etc.).~~

~~En approfondissant le thème de la société, l'élève comprend que sa liberté se construit et s'exerce aussi dans l'espace social. Cette liberté se manifeste dans sa participation à différents lieux de sociabilité et groupes de référence. Elle est conditionnée par l'ensemble des règles, des codes et des usages qui régissent la vie commune.~~

Le programme

■ Axe 1 : Le Fondements et fragilités du lien social et ses fragilités

Questionnement : Comment ~~se manifestent aujourd'hui les fragilités~~ les fondements du lien social ~~?~~ se trouvent aujourd'hui fragilisés ?

Ce questionnement ~~peut être~~ est envisagé à travers l'étude ~~des~~ d'au moins deux domaines parmi les domaines suivants :

- ~~L'évolution des mœurs et des~~ Les fragilités liées aux transformations sociales : cadre de vie (métropolisation, assignation résidentielle, phénomène des quartiers), cellule familiale, institutions de socialisation (~~famille, État, École, État,~~ religion, organisations syndicales, ~~...~~).
- ~~Le~~ Les fragilités liées aux mutations économiques : régions en crise, chômage ~~et les transformations,~~ transformation du monde du travail.
- ~~Les mutations,~~ accroissement des ~~systèmes~~ inégalités et expression du sentiment de solidarité (~~assurance chômage, sécurité sociale, régimes de retraite, ...~~).
- ~~Le~~ La montée du repli sur soi (~~repli sur la sphère privée, sur les liens communautaires, ...~~) et le resserrement du lien communautaire physique ou virtuel.
- L'expression de la défiance vis-à-vis de la représentation politique et sociale, et vis-à-vis des institutions (~~police, gendarmerie, armée, justice, santé, École, organisations syndicales, ...~~).
- La défiance vis-à-vis de l'information et de la science (de la critique des journalistes et des experts à la diffusion de fausses nouvelles et à la construction de prétendues « vérités » alternatives).
- Les nouvelles formes d'expression de la violence et de la délinquance (incivilités, cyber-harcèlement, agressions physiques, ~~...~~) phénomènes de bandes, etc.

Notions à acquérir/ à mobiliser :

- Le rapport intérêt général - intérêt particulier.

- Engagement – abstention.
- Intégration – exclusion – déclassement.
- Égalité - équité.

Objets d'enseignement possibles :

- ~~— Perspective législative concernant les « fake news ».~~
- Le Les réseaux sociaux et la fabrique de l'information : biais de confirmation, bulles de filtre ; surinformation et tri ; fiabilité et validation.
- Les phénomènes et mécanismes de contre-vérités : le complotisme et le révisionnisme., les « fake news ».
- ~~— Violences urbaines, phénomènes~~ Les communautés virtuelles et la communauté réelle : individualisme, image de bandes, ...
- Préventionsoi, confiance, mécanisme de la mise à l'écart et du cyber-harcèlement.
- ~~— Réseaux sociaux, biais de confirmation, bulles de filtre.~~
- Les mécanismes d'enfermement et de mise en danger : pratiques solitaires de consommation et isolement (jeux vidéo, ...).
- ~~— Remise en cause de la solidarité intergénérationnelle.~~
- À partir de l'exemple d'une ville, d'un quartier, d'un groupe social, étudier les mécanismes d'exclusion et d'inégalités : ressenti, réalité et expression (violences urbaines, phénomènes de bandes, quartiers fermés, entre-soi)
- Politique d'aménagement du territoire : services publics et territoires-accessibilités ; hyper-ruralité ; politique de la ville.
- Les politiques sociales et les systèmes de prise en charge : remise en cause des solidarités ou adaptation de la prise en charge. Domaines d'étude possibles : politique familiale, de santé, de réduction du chômage, générationnelle.

■ Axe 2 : La-Les recompositions du lien social

Questionnement : Comment les modalités de recomposition du lien social tendent-elles à définir un nouveau modèle de société ?

Questionnement : Quelles sont les nouvelles formes de solidarité et les nouveaux droits ?

Ce questionnement ~~peut être~~est envisagé à travers l'**étude des** d'au moins deux domaines parmi les domaines suivants :

- La promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes : orientation, formation, travail, emploi, salaire, représentation, reconnaissance.
- Les nouvelles formes de solidarités et d'engagements : internet et les réseaux sociaux; le mécanisme du participatif ; de l'association au collectif.
- Les nouvelles formes économiques : l'économie participative ; l'économie solidaire ; l'économie collaborative ; l'économie circulaire, pour de nouveaux emplois et de nouvelles solidarités.
- La question de l'extension des droits et de la responsabilité individuelle et collective : questions environnementales ; politique de santé ; principe de précaution.
- ~~Solidarité et engagement : des formes installées aux nouvelles formes (appel aux dons, journées nationales, ...); développement des ONG, ...~~
- Les politiques publiques pour plus d'égalité et de citoyenneté : l'inclusion des personnes ~~handicapées~~porteuses de handicap à l'École, au travail et dans la société ; les politiques d'aides et d'insertion professionnelle, les politiques sociales.
- La recherche de nouveaux liens sociaux : clubs, associations, réseaux sociaux, communautés, universités populaires, réseaux d'entraide et bénévolat.
- ~~Raffermisssement et renouvellement des liens sociaux en milieu rural.~~
- De nouvelles causes fédératrices : défense de l'environnement, protection de la biodiversité, réflexion nouvelle sur la cause animale.

Notions à acquérir/ à mobiliser :

- Respect
- Justice, égalité et équité
- Rapport social - solidarité
- Responsabilité individuelle et collective

Objets d'enseignement possibles :

- ~~Développement de l'économie sociale et solidaire.~~

- ~~— Clubs, associations sportives ; diversification des sports et des pratiques sportives.~~
- Les nouvelles modalités de l'exercice de la citoyenneté en France et en Europe.
- Les nouvelles modalités de mobilisation et d'implications politiques : pétitions, tribunes, référendums locaux, collectifs.
- Les nouveaux dispositifs –pour l'engagement civique : service civique, réflexions autour du nouveau service national universel.
- ~~— Recherche de nouvelles implications politiques : pétitions, tribunes, référendums locaux, ...~~
- ~~— Reconfiguration du paysage politique (mouvements politiques / partis politiques) et du paysage syndical.~~
- Les problèmes bioéthiques contemporains : le cadre de la recherche, les lois de bioéthique.
- À partir d'exemples, le développement de l'économie sociale et solidaire.
- Mentorat, tutorat, parrainage : de nouvelles implications pour les acteurs sociaux et économiques.
- La responsabilité environnementale et les interdépendances Homme / nature.
- La défense des droits des femmes : renouveau du féminisme ou évolution sociétale.
- À partir d'exemples contextualisés, l'étude de politiques publiques pour favoriser le lien social (politique sociale, territoriale, promotion de l'égalité des chances, du lien intergénérationnel).

Capacités attendues

- Savoir exercer son jugement et l'inscrire dans une recherche de vérité ; être capable de mettre à distance ses propres opinions et représentations, éprouvercomprendre le sens de la complexité des choses-, être capable de considérer les autres dans leur diversité et leurs différences.

- Identifier différents types de documents (récits de vie, textes littéraires, œuvres d’art, documents juridiques, textes administratifs, ...), les contextualiser, en saisir les statuts, repérer et apprécier les intentions des auteurs.
- Rechercher, collecter, analyser et savoir publier des textes ou témoignages ; être rigoureux dans ses recherches et ses traitements de l’information.
- ~~S’impliquer dans le travail en équipe et les projets de classe.~~
- ~~Développer son expression écrite et orale.~~ S’exprimer en public de manière claire, argumentée, nuancée et posée ; savoir écouter et apprendre à débattre ; respecter la diversité des points de vue.
- ~~Savoir constituer une documentation, la classer et la conserver.~~
- Développer des capacités à contribuer à un travail coopératif/ collaboratif en groupe, s’impliquer dans un travail en équipe et les projets de classe.